

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 21 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaiant Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Sonia DOLHEM, Damien GREGOIRE, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC.

Absent excusé :

Serge LE GOFF donne procuration à Jean-Marc LE SAINT,

Absents :

Aurélié LE GONIDEC, Loïc LE CALVEZ,

Votants : 13

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE

1 – Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021

Le procès-verbal sera approuvé lors du prochain conseil municipal, les élus ne l'ayant pas reçu par mail.

Informations de Monsieur le Maire

1-Nouvelles dispositions liées au COVID 19

Un courrier de Mme LAURENT sous-préfète nous fait part de l'augmentation de la circulation du virus. En conséquence, les dispositions applicables en 2020 devront être mises en place dès la publication de l'arrêté préfectoral.

2-Travaux à l'école

Des travaux sont à mettre en œuvre durant les vacances scolaires : doublage d'un pan de mur en placo ; peinture ; acquisition d'un meuble

La commune a équipé l'école : 8 casques audio ; 4 enregistreurs

La commune a reçu une réponse favorable pour notre demande de subvention au titre des équipements de l'école numérique.

3-Flash Info du mois d'août

Il sera probablement distribué au cours de la 1^{ère} semaine du mois d'août : vos suggestions d'informations sont à remonter.

Il comportera un article d'information sur la réforme de la taxe d'habitation et ses conséquences sur la taxe foncière.

4-Animations de l'été

La mise en place des marchés de l'été n'est pas une opération facile.

Le vernissage de l'exposition a été un succès : une belle participation et une exposition de haute qualité selon les participants.

Le choix de l'emplacement du pot de l'amitié devant l'église a finalement été un frein à l'animation du marché.

Michel LOZAHIC : où en est le dossier de la réfection de la RD 15. Monsieur le Maire lui répond que le conseil départemental y travaille.

2 – Tarifs cantine et garderie

Les tarifs sont votés à l'unanimité pour l'année scolaire 2021/2022

- Repas enfant : 2,90 € → 2,94 €
- Repas adulte : 5,20 € → 5,28 €
- ½ heure garderie : 0,63 € → 0,64 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,25 € → 1,26 €

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de la cantine à 1 €, contact doit être pris avec Saint-Clet.

3 – Restaurant : Avenant SAS LE COQ

La commission d'appel d'offres a validé un avenant de la société SAS LECOQ pour un montant de 12 072,59 € HT, approuvé également par les membres du Conseil Municipal.

4 – Investissements

Monsieur le Maire présente 3 devis de la société ART CAMP', le premier concerne la mise en place d'un garde-corps en partie haute de l'escalier du clocher, le deuxième le remplacement des battants des cloches et le troisième le remplacement des lames d'abat-sons et mise en place de filets extérieurs. Le groupe de travail se rendra sur place avant les travaux.

Le devis de la société SEDI, d'un montant TTC de 9 735,11 €uros pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

Un devis a également été sollicité auprès de Vitel Menuiseries pour des changements d'huissierie en façade à l'épicerie pour un montant de 2 597,76 €uros TTC.

Après échanges, tous les devis ont été approuvés à l'unanimité.

5 – Cession d'un chemin communal et indemnité d'éviction

Jean-Paul LE CALVEZ présente la cession d'une partie d'un chemin rural au droit des parcelles B N°923, 922, 921 et 920 d'un côté des parcelles B 382, 383 et 384 de l'autre côté.

Cette cession de chemin n'entraîne aucune enclave de propriété, toutes les parcelles ont un accès direct. Cette portion de chemin rural est comblée depuis plus de 50 ans. L'autre partie du chemin rural est conservé pour accéder aux propriétés de Messieurs REQUINTEL et QUÉMÉNER.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la cession à Monsieur Laurent TRÉMEL au prix de 1,25 € le m². Tous les frais occasionnés sont à la charge de l'acheteur.

6 – Désignation d'un veilleur municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné, en tant que veilleur municipal, Annie LE GOFF.

Le veilleur Municipal aura pour mission d'identifier, relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement de la part de la Mission Locale en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formation qualifiante et d'aide à la mobilité.

7 – GPA : Paiement des titres de transport à destination des écoles primaires

Guingamp Paimpol Agglomération est compétente pour le transport scolaire sur les circuits internes à son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle a confié l'exploitation des services de mobilité à un délégataire de service public, Transdev, pour la période du 20 octobre 2019 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Régional de Bretagne a gardé la compétence pour les lignes reliant plusieurs intercommunalités. Les communes n'ont plus de compétence en la matière.

Cependant, l'Agglomération a souhaité que les communes restent un acteur central dans la mise en œuvre de la compétence transport scolaire, notamment de par leur proximité au quotidien avec les habitants, leur connaissance du territoire et du fait que l'enseignement public du premier degré relève de la compétence de la commune.

Au titre de sa politique jeunesse, la commune peut prendre en charge le paiement de l'abonnement à la place des familles pour les élèves scolarisés en école primaire empruntant les services desservant uniquement les établissements primaires.

Dans ce cas, Transdev facturera à la mairie en octobre de chaque année les abonnements des élèves inscrits à la rentrée de septembre. Une facture complémentaire sera émise en juin pour les inscriptions ayant eu lieu en cours d'année.

Pour le transport scolaire primaire, la commune réceptionne les dossiers individuels d'inscription des élèves à Axeo Scolaire et les transmet ensuite à Transdev. Chaque élève sera doté d'une carte KorriGo Services nominative dont la durée de validité technique est de 7 ans. Les cartes seront transmises par Transdev aux mairies qui assurera le lien avec les familles.

Un abonnement au transport scolaire permet à l'élève un aller-retour par jour pendant la période scolaire entre son domicile et son établissement, même s'il y a un enchaînement de circuits internes à l'Agglomération.

8 – Subventions

APERIP : 300 €, Médaillés Militaires : 30 €, Anciens combattants : 200 €

Jean-Paul LE CALVEZ plaide pour le versement d'une subvention à la course cycliste Kreiz Breizh Elites. Il explique que ce sont 3 courses bien distinctes, dont 2 courses handisport. Demande refusée.

Monsieur le Maire explique sa position : la commune s'est beaucoup impliquée dans l'intendance : Mise en place de barrières, mise à disposition de bénévoles pour assurer la sécurité et organisation d'un pot de l'amitié à l'issue de la course. Tout ceci sans qu'il n'y ait eu de retombées particulières pour la commune.

9 – ASAD : Adhésion 2021

Les membres du Conseil, acceptent l'adhésion à l'ASAD Goëlo Trieux moyennant la cotisation de 50 €uros.

10 – Indemnités de travaux supplémentaires/Elections

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le paiement des heures effectuées par les secrétaires lors des différentes élections.

Fin de séance : 20 heures

